

## **PHASE REGIONALE DU TROPHEE COUPE DE FRANCE U18 FEMININES ET MASCULINS**

**ART 1 :** La Ligue des Pays de la Loire organise la phase régionale du trophée Coupe de France U18 Féminines et U18 Masculins ouverte aux équipes U18 Féminines et U18 Masculins évoluant en championnat National, Régional et Départemental.

Un Groupement Sportif ne peut engager qu'une seule équipe par catégorie.

**ART 2 :** Toutes les rencontres se déroulent conformément aux règlements généraux de la FFBB et selon le règlement régional en vigueur.

**ART 3 : REGLE DE BRULAGE :** La liste des brûlé(e)s est identique à celle du championnat dans lequel l'équipe évolue.

### **ART 4 : REGLES DE PARTICIPATION**

Les équipes participent à la phase régionale du Trophée Coupe de France dans les conditions et avec les licences admises dans la division dans laquelle est engagée l'équipe en championnat.

**Possibilité d'inscrire jusqu'à 12 joueurs(ses) sur la feuille de marque.**

**ART 5 : DUREE DES RENCONTRES :** 4X10'.

### **ART 6 : DESIGNATION DES OFFICIELS**

Les officiels sont désignés par la Commission Régionale des Officiels.

La ligue indemnise directement les officiels puis refacturera à posteriori à parts égales aux associations en présence.

La ligue ne désigne pas d'officiels de table de marque, qui sont de la responsabilité des clubs jouant à domicile.

### **ART 7 : LIEUX, JOURS ET HORAIRES DES RENCONTRES**

Les rencontres se déroulent dans la salle de l'équipe du plus bas niveau ou en cas d'égalité de niveau, dans la salle de la première équipe tirée au sort.

**a) Au premier tour, les rencontres ont lieu sur le terrain du groupement sportif tiré en premier, sauf s'il y a deux divisions d'écart entre eux, auquel cas la rencontre se jouera sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur.**

**b) Aux tours suivants :**

**Un club ayant joué à l'extérieur le tour précédent, évoluera sur son terrain, sauf s'il y a deux niveaux d'écart au moins entre les deux clubs, auquel cas la rencontre se déroulera sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur.**

**Si les deux clubs ont reçu au tour précédent ou si les deux clubs se sont déplacés au tour précédent, la rencontre se disputera sur le terrain du premier tiré sauf s'il y a deux niveaux d'écart au moins entre les deux clubs auquel cas la rencontre se déroulera sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur.**

### Jours et Horaires des rencontres

Samedi 18h00 ou dimanche 15h30.

Dans le cas où le nombre d'équipes qualifiées pour la phase nationale du Trophée Coupe de France est supérieur à 2, la Commission Régionale 5x5 pourra organiser un match « de la 3<sup>ème</sup> place ».

Pour chaque tour, la Commission Régionale 5x5 fixera une date jusqu'à laquelle il sera possible de demander une dérogation d'horaire au club adverse.

### **ART 8 : HANDICAP**

	France	Région	Département
France	0	7	14
Région		0	7
Département			0

**ART 9 :** La phase régionale se joue par élimination directe.

A chaque début de saison, la commission fédérale des compétitions de la FFBB informe la Ligue des Pays de la Loire du nombre d'équipes de chaque catégorie à qualifier pour la phase nationale du Trophée Coupe de France.

**ART 10 :** Le club recevant doit enregistrer sur FBI les résultats dès la fin des rencontres.

### **ART 11 : FORFAIT**

Une équipe déclarant forfait avant le tirage du 1er tour de la phase régionale de la Coupe de France ne sera pas pénalisée financièrement.

Toute équipe déclarant forfait dans le courant de la compétition se verra infliger une pénalité financière prévue chaque année dans les dispositions financières, et devra acquitter les frais éventuels relatifs aux déplacements de l'équipe adverse et des officiels.

**ART 12 :** Tous les points non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional sur proposition de la Commission Régionale des Compétitions.

Le règlement de la phase régionale du trophée coupe de France U18 Masculin et Féminin a été adopté par le Comité Directeur 16/06/2025.

***La Présidente de la Ligue,  
Sandrine PASCO.***

***La Secrétaire Générale,  
Chloé CORTINOVIS BEGLOT.***